



## Refondation de l'Ecole : D'accord ! Mais où et quand ?



Alors que le Ministère de l'Education communique très largement sur l'engagement du candidat Hollande de création de 60 000 postes sur le quinquennat, à mi-mandat, il est l'heure du bilan d'étape : pour la Creuse, le bilan est amer... Si la politique de saignée vécue sous les années Sarkozy avec près de 60 postes supprimés dans les écoles creusoises en 5 ans, elle ne fait que se ralentir sous ce nouveau quinquennat. **9 postes vont disparaître à la rentrée prochaine pour une baisse annoncée de 18 élèves : 1 enseignant pour 2 élèves...** Dans ces conditions, chacun peut comprendre que les objectifs affichés dans la loi de refondation de l'école ne dépasseront pas les déclarations d'intention...

**Quelques exemples d'engagements non-tenus :**

### La carte scolaire en chiffres : une injustice évidente !!!

Pour la rentrée 2015 :

Corrèze : -11 élèves : + 2 postes

Creuse : -18 élèves : -9 postes

Haute Vienne : +118 élèves : +10 postes

Ce qui fait le bilan suivant pour la période 2012 et 2015 :

Corrèze : +13 élèves : + 11 postes

Creuse : -172 élèves : -8 postes

Haute Vienne : +245 élèves : +20 postes

**La règle à calcul serait-elle défaillante ?**



SNUipp-FSU 23



SNUipp-FSU 23

**La scolarisation des enfants de moins de 3 ans :** déterminante dans la réussite des élèves, notamment les plus fragiles, elle recule dans le département !!! 18% des moins de 3 ans étaient scolarisés en 2012, ils ne sont plus que 15,7% à la rentrée 2014 (ils étaient 42% en 2007) !!!

**Plus de maîtres que de classes :** cette disposition devait permettre du travail en petits groupes, de proposer d'autres modalités d'enseignement en circulant sur les écoles du département. Faute de pouvoir payer les frais de déplacement, ils sont « assignés à résidence »

**Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté :** décimés sous le quinquennat Sarkozy, aucun poste n'a été recréé... Pire, toujours faute de moyens pour financer les déplacements, ils ne peuvent plus se rendre dans les écoles pour répondre aux besoins des élèves en difficultés qui n'ont donc plus accès à ces aides...

**La formation :** les enseignants n'ont accès qu'à quelques heures par an... Pire, les enseignants débutants sont parfois mis en responsabilité d'une classe après ... 4 semaines de formation !!! Les annonces de formation sur les valeurs de la République ne seront dans ces conditions suivies d'aucun effet...

### Et pendant ce temps-là ?

**Rythmes scolaires :** pendant que des postes d'enseignants continuent d'être détruits dans le département, plusieurs millions d'euros de dépenses nouvelles sont consacrés à la réforme des rythmes scolaires pour une efficacité qui reste à démontrer sur la réussite des élèves.

**Prime aux recteurs :** La Ministre revalorise l'« indemnité de responsabilité » des recteurs de 15 200 euros (fixé en 2010) à 25 620 euros. Soit 68 % d'augmentation ! **Résultat, un recteur peut prétendre, en plus de son salaire, à une prime de 37 140 euros par année.... Une sorte de prime à la casse du Service Public?**

**Il y a urgence à faire d'autres choix budgétaires !!!**



## Refondation de l'Ecole : D'accord ! Mais où et quand ?



Alors que le Ministère de l'Education communique très largement sur l'engagement du candidat Hollande de création de 60 000 postes sur le quinquennat, à mi-mandat, il est l'heure du bilan d'étape : pour la Creuse, le bilan est amer... Si la politique de saignée vécue sous les années Sarkozy avec près de 60 postes supprimés dans les écoles creusoises en 5 ans, elle ne fait que se ralentir sous ce nouveau quinquennat. **9 postes vont disparaître à la rentrée prochaine pour une baisse annoncée de 18 élèves : 1 enseignant pour 2 élèves...** Dans ces conditions, chacun peut comprendre que les objectifs affichés dans la loi de refondation de l'école ne dépasseront pas les déclarations d'intention...

**Quelques exemples d'engagements non-tenus :**

### La carte scolaire en chiffres : une injustice évidente !!!

Pour la rentrée 2015 :

Corrèze : -11 élèves : + 2 postes

Creuse : -18 élèves : -9 postes

Haute Vienne : +118 élèves : +10 postes

Ce qui fait le bilan suivant pour la période 2012 et 2015 :

Corrèze : +13 élèves : + 11 postes

Creuse : -172 élèves : -8 postes

Haute Vienne : +245 élèves : +20 postes

**La règle à calcul serait-elle défaillante ?**



SNUipp-FSU 23



SNUipp-FSU 23

**La scolarisation des enfants de moins de 3 ans :** déterminante dans la réussite des élèves, notamment les plus fragiles, elle recule dans le département !!! 18% des moins de 3 ans étaient scolarisés en 2012, ils ne sont plus que 15,7% à la rentrée 2014 (ils étaient 42% en 2007) !!!

**Plus de maîtres que de classes :** cette disposition devait permettre du travail en petits groupes, de proposer d'autres modalités d'enseignement en circulant sur les écoles du département. Faute de pouvoir payer les frais de déplacement, ils sont « assignés à résidence »

**Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté :** décimés sous le quinquennat Sarkozy, aucun poste n'a été recréé... Pire, toujours faute de moyens pour financer les déplacements, ils ne peuvent plus se rendre dans les écoles pour répondre aux besoins des élèves en difficultés qui n'ont donc plus accès à ces aides...

**La formation :** les enseignants n'ont accès qu'à quelques heures par an... Pire, les enseignants débutants sont parfois mis en responsabilité d'une classe après ... 4 semaines de formation !!! Les annonces de formation sur les valeurs de la République ne seront dans ces conditions suivies d'aucun effet...

### Et pendant ce temps-là ?

**Rythmes scolaires :** pendant que des postes d'enseignants continuent d'être détruits dans le département, plusieurs millions d'euros de dépenses nouvelles sont consacrés à la réforme des rythmes scolaires pour une efficacité qui reste à démontrer sur la réussite des élèves.

**Prime aux recteurs :** La Ministre revalorise l'« indemnité de responsabilité » des recteurs de 15 200 euros (fixé en 2010) à 25 620 euros. Soit 68 % d'augmentation ! **Résultat, un recteur peut prétendre, en plus de son salaire, à une prime de 37 140 euros par année.... Une sorte de prime à la casse du Service Public?**

**Il y a urgence à faire d'autres choix budgétaires !!!**